

Département de : LOZERE

Commune : AUROUX

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

En exercice : 11  
ID : 048-214800104-20230920-2023\_9\_1-DE



**Présents : 7**

**Absents : 1**

**Absents représentés : 3**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023 :**  
**DELIBERATIONS N°2023 / 08-1 à 2023 / 08-7**

L'an deux mil vingt trois

Et le 5 Juillet

A 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.**

**Présents : BRUNEL Hélène, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RUIZ Jérôme, SUAUX Julian, TAULEMESSE Valérie, WASSELIN Dylan**

**Absent(s) : VILLEDIEU Jérôme**

**Absent(s) représenté (s) : RICHARTE Guy par BRUNEL Hélène, DELMAS Pascal par PIJEAU Anne-Marie, et LIAGRE Régis par WASSELIN Dylan.**

**Secrétaire de Séance : SUAUX Julian**

**2023/08-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Juin 2023**

Approuvé à l'unanimité

**2023/08-2 : Demande d'achat des parcelles sectionales de Chazeaux n° F 840, F 841 et 842**

Approuvé à l'unanimité

**Demande d'achat de parcelles communales D 092 et D 105**

Vote reporté, car nous n'avons pas eu le prix

**2023/08-3 : Demande d'achat d'une parcelle de la section de Florac (une partie de la parcelle E 1037 (vote de la section)**

Personne n'est venu pour le vote de la section du 25 juin 2023.

Nous allons refaire l'affichage, dans l'arrêté nous stipulerons que si personne ne se présente pour voter comme la dernière fois, cette parcelle de la section sera accordée à Mme Barthelemy.

Le prochain vote se déroulera le dimanche 17 septembre.

Approuvé à l'unanimité

**2023/08-4 : Rénovation Appartement au 1er étage de l'immeuble de la boulangerie**

Huissier par CMF.

Le reste par Damien Laroche, comme étant jeune et venant de s'installer pour l'encourager

Approuvé à l'unanimité

**2023/08-5 : Rénovation Appartement au-dessus de l'ancienne po**

Retenu : Damien Laroche  
**Approuvé à l'unanimité**

**2023/08-6 : Rénovation Appartement au -dessus de la Mairie**

CMF est choisi  
**Approuvé à l'unanimité**

**2023/08-8 : Extinction de l'éclairage public**

Vote du principe de ce nouveau fonctionnement de l'éclairage.  
AMP prendra ensuite un arrêté pour préciser les horaires de l'éclairage.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai : en théorie 23h à 6h éteint  
En été en théorie allumé de 21h30 à 00h.

On demande si possibilité de mêler l'horloge astronomique pour l'allumage de l'éclairage automatiquement en fonction de la luminosité extérieure.

Mise en fonction à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**Approuvé à l'unanimité**

**Questions diverses :**

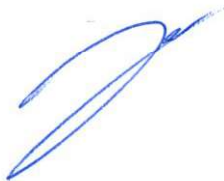
Il y a 2 numéros 3 dans la route du SAPT.

PLUI, il y a des enquêtes en ce moment ?  
C'est une mise à jour du cadastre. Cela ne concerne pas le PLUI.

Vote des sectionnaux, MOREL et SIAU. Réponse du notaire : il va faire une médiation sur les 2 familles. AMP lui a dit qu'il ne pouvait faire aucun acte sans que les électeurs de la section soient au courant.

La colonie de cabanes propose à la location ses structures.

Julian SUAU  
Secrétaire de Séance



Anne-Marie PIJEAU  
Maire d'Auroux

